

## CONSEIL D'ECOLE N°1

JEUDI 13 OCTOBRE 2016

### Etaient présents :

- Représentants de la mairie : Mme Martin Xavière maire adjointe au service Education, M. Martin Erwan conseiller municipal au périscolaire, M. Juppin adjoint au service Education, M. Chomette directeur du pôle bâtiment.
- L'équipe enseignante : Mmes Bayon, Boin, Brilleaud, Bugeon, Gourmelon, Hardel, Huart, Hugonin, Léobon, Liban, Miller, Millot, Mouradian, Mousseau, Simon, Pelletier-Vuillermet, et M. Jutigny et Tati.
- Les parents d'élèves :
  - FCPE : Trebosc Elsa, Chu Sun Wah Chantal, Pouliquen Catherine, Voarick Ophélie, Toure Maïmouna, Collin Cédric, Idyahia Abdallah, Lacharmoise Marie, Barge Sonia, Aissi Carnelle, Sarrand Emilie.
  - API : Nicolas Bescond, Nathalie Ribier, Gilles Braz et Mohammed Rahaoui.
- Les invités :
  - Mme Mylène Martin, directrice de l'Accueil de Loisirs Maternelle (ALM) et M. Azdine El Hammoumi, directeur de l'Accueil de Loisirs Élémentaire (ALE).
  - Mme Leguyadec, médecin scolaire et Mme Meyniel Nadine, infirmière scolaire.

### ➤ Présentation du Conseil d'école :

#### **1. Présentation des membres du Conseil d'Ecole et résultats des élections des représentants de parents d'élèves du Vendredi 7 octobre 2016**

222 votants sur 483 inscrits, 4 votes nuls, soit un taux de participation de 45,96 %.

La répartition des votes : 40 parents sont venus pendant les heures d'ouverture du bureau et 182 votes par correspondance, soit 22 % sur place.

157 voix pour la FCPE et 61 voix pour la liste de l'API.

L'école primaire, c'est à dire maternelle plus élémentaire, comporte 15 classes, donc 15 sièges sont à pourvoir.

Selon le nombre de voix, la répartition se fait ainsi : 11 sièges pour la FCPE et 4 sièges pour l'API.

Sont élus :

Titulaires FCPE, selon l'ordre de la liste : Mme TREBOSC, Mme ATHIAS, Mme CHU SUN WAH,

Mme POULIQUEN, Mme LERNOULD, Mme GUERIN, Mme VOARICK, Mme TOURE, Mme MOROSINI, Mme DE FENYI ROUVIERE, M. COLLIN.

Titulaires API, selon l'ordre de la liste : M. BESCOND, Mme RIBIER, M. RAHAOUI, M. BRAZ.

Suppléants FCPE : Mme DOPAGNE, Mme LUTIC, Mme DI NOIA, Mme LACHARMOISE, Mme DUPONT, Mme BARGE, Mme AISSI, Mme SARRAND, Mme SCHNEIDER, Mme RENARD, M. IDYAHIA.

Suppléants API : Mme LEDIEN, Mme SCAL, M. LEDIEN, M. SAUNIER.

## **2. Notes de rentrée et règlement de l'Élémentaire**

Le cadre réglementaire de l'école est composé de :

1. Le règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires des Hauts de Seine écrit par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN) non modifiable,
2. La charte de la laïcité, qui rappelle que « *La laïcité est un principe au service du bien vivre ensemble et de l'accomplissement de la personnalité de chacun.* »
3. Une note de rentrée pour chacune des écoles pré-élémentaire et élémentaire.
4. Règlement de la cour élémentaire : il a été légèrement modifié. Il est lu par la directrice. A la rentrée scolaire, il a été lu et commenté dans toutes les classes puis collé dans tous les cahiers de liaison verts, signé par les enfants et leurs parents.

## **3. Structure et effectifs de l'école**

### PRE ELEMENTAIRE

Classe n° 5, orange : Mme PELLETIER Caroline et Mme HARDEL Amélie, professeures de Petite et Moyenne Sections avec un effectif de 25 élèves.

Classe n° 4, jaune : Mme HUGONIN Claire et Mme GUILLEMIN Amélie, professeures de Petite et Moyenne Sections avec un effectif de 24 élèves.

Classe n° 3, verte : Mme GOURMELON Aurélie, professeure de Petite et Moyenne Sections avec un effectif de 25 élèves.

Classe n° 2, rouge : Mme MILLOT Françoise, professeure de Grande Section avec un effectif de 23 élèves, qui travaille à mi-temps en harmonie avec Pascale SIMON.

Classe n° 1, bleu : M. TATI Benjamin, professeur de Grande Section avec un effectif 23 élèves.

Total des élèves de Pré- élémentaire : 120 élèves

Répartition des effectifs : PS : 39, MS : 35 et GS : 46

### ELEMENTAIRE

Classe de CP a : Mme MILLER Marylène et Mme HARDEL Amélie avec un effectif de 22 élèves

Classe de CP b : Mme BAYON Mado, avec un effectif de 21 élèves.

Classe de C E 1 A : Mme LEOBON Muriel, avec un effectif de 26 élèves.

Classe de CE 1 B : Mme HUART Estelle et Mme HARDEL Amélie, avec un effectif de 27 élèves.

Classe de CE 2 : Mme BOIN Caroline, avec un effectif de 29 élèves.

Classe de CE 2- CM 1 : Mme MOURADIAN Céline, avec un effectif de 23 élèves.

Classe de CM 1 : Mme BRILLEAUD Odile, avec un effectif de 27 élèves.

Classe de C M 1- CM 2 : Mme BUGEON Diane et Mme HARDEL Amélie , avec un effectif de 26 élèves.

Classe de CM 2 : Mr JUTIGNY Thomas, avec un effectif de 28 élèves.

Classe de l'ULIS Ecole : Mme LIBAN Christine, avec un effectif de 7 élèves.

Total des élèves d'élémentaire : 236 élèves

Répartition des effectifs : CP : 43, CE1 : 53, CE 2 : 46, CM 1 : 43, CM 2 : 44, ULIS : 7

TOTAL ECOLE PRIMAIRE : 356 Elèves, sur 15 classes.

➤ **Fonctionnement de l'école en relation avec la mairie :**

**4. Organisation des temps périscolaires de la maternelle et de l'élémentaire : restauration, Activités Périscolaires et accompagnement scolaire**

Présentations faites par Mylène Martin, directrice de l'Accueil de Loisirs Maternelle (ALM) et Azdine El Hammoumi, directeur de l'Accueil de Loisirs Elémentaire (ALE).

**A l'accueil de loisirs maternel :**

Pour joindre l'accueil de loisirs, pour les temps de cantine, activités périscolaires ou goûters du soir, il faut appeler le numéro suivant : 06.10.25.11.68.

**Accueil du matin : 8 H à 8 H 20**

Effectif, en moyenne : 15 élèves de maternelle et d'élémentaire réunis, pour 3 animateurs. Ils sont déposés à 8 h 20 dans leur école, avec transmission des informations aux enseignants.

**Temps du midi : 11 H 30 à 13 H 30**

Effectif en moyenne : 110 élèves pour 8 animateurs.

Les élèves sont récupérés à 11 h 30 dans leur classe par l'animateur référent.

2 services : 50 enfants au 1er service (PS et MS) ; ensuite 60 enfants au 2d service (GS et quelques MS qui ont participé aux APC).

Après le repas, ceux du 1<sup>er</sup> service vont au dortoir (PS) ou à l'accueil de loisirs pour participer à des activités (MS). Après le 2<sup>ème</sup> service, les enfants vont en récréation.

Entre 13 h 20 et 13 h 30, les animateurs sont dans la cour, en même temps que les professeurs, pour transmission des informations de la pause méridienne.

#### Temps des AP (Activités Périscolaires) : 15 H à 16 H 30, les mardis et vendredis.

Le fonctionnement est le même que l'an dernier, avec deux propositions d'activités : manuel ou sportif. 3 ateliers par activité, (plus les coins jeux qui restent disponibles) avec 2 animateurs par classe et une rotation des activités entre les deux jours.

100 enfants en moyenne pour 10 animateurs (ceux de l'école Cabourg renforcés par l'équipe de l'école Marceau). Cette année, une autre salle contiguë au dortoir est utilisée pour que les enfants se lèvent tranquillement, s'y habillent sans réveiller les autres,

Le thème jusqu'à Noël est celui des « contes et légendes ».

#### Temps du soir (Accueil post scolaire) : 16 h 30 à 19 H

De 16 h 30 à 17 h, goûter puis jusqu'à 19 h, les enfants vont dans la cour ou en activité de motricité, ou encore dans les salles de l'accueil de loisirs. 4 salles sont utilisées jusqu'à 18h, puis pour la dernière heure, les enfants sont regroupés en salle de motricité et à l'accueil. Une moyenne de 60 enfants pour 6 ou 7 animateurs.

#### **A l'accueil de loisirs élémentaire :**

Pour joindre l'accueil de loisirs, pour les temps de cantine, activités périscolaires ou goûters du soir, il faut appeler le numéro suivant : 06.25.37.00.25

#### Temps du midi : 11 H 30 à 13 H 30

Effectif en moyenne : 210 élèves pour 12 animateurs. Les mercredis : 110 à 120 enfants.

De septembre à décembre : les élèves de CP sont récupérés directement dans leur classe par l'animateur. Ils mangent au premier service ; les plus grands sont pointés dans la cour et vont déjeuner en service continu. Après le repas, les enfants se répartissent dans la cour ou dans les salles pour des ateliers manuels, sportifs ou de théâtre. A l'entrée de la cantine, chacun met son étiquette pour être certain d'avoir été pointé.

Tout comme en maternelle, de 13 h 20 à 13 h 30, les animateurs transmettent les informations aux professeurs qui surveillent aussi la cour.

### Temps des AP : 15 H à 16 H 30, les mardis et vendredis.

En moyenne, 180 enfants pour 15 animateurs ( 8 à 9 animateurs de Cabourg, les autres de l'école Marceau). L'appel est fait en classe par chaque animateur ; les enfants disposent ensuite de 15 minutes de récréation. Ils se répartissent ensuite en 6 activités au choix, entre expression (théâtre ou danse), manuel ou sport (gymnase ou stade en car) , ou encore ludothèque, entre les CP (en moyenne 40 élèves pour 5 animateurs) ou les CE ou les CM groupe en moyenne de 50 élèves pour 6 ou 7 animateurs).

2 « vendredis-citoyens » par période : 1 au début et l'autre à la fin de la période qui est un forum d'échanges. Les délégués sont en charge d'un questionnaire pour interroger leurs camarades afin de connaître leurs envies et l'ambiance entre les enfants.

### Temps du soir (Accueil post scolaire) : 16 h 30 à 19 H

- Goûter de 16 h 30 à 17 h : en moyenne, 110 enfants.

C'est un temps partagé entre les animateurs et les enseignants qui participent à l'accompagnement scolaire.

- Accompagnement scolaire (anciennement études) de 17 h à 17 h 45 :

Entre 7 et 9 groupes d'élèves selon les soirs de la semaine, pour 12 élèves par étude (certains jours jusqu'à 17 élèves) surveillés par des étudiants/animateurs de la mairie ou dirigés par des professeurs de l'école, plus ou moins nombreux selon les jours de la semaine.

- Accueil périscolaire de 17 h à 19 h : en moyenne, 60 élèves (nette augmentation par rapport à l'an dernier).

## **5. La sûreté à l'école Cabourg et les différents PPMS + exercice d'évacuation**

### **Sécurité et sûreté :**

La sécurité a trait aux événements accidentels et involontaires : elle désigne l'ensemble des moyens mis en place pour faire face aux risques techniques, physiques, chimiques et environnementaux accidentels pouvant nuire aux personnes et aux biens. La sûreté concerne des actes de malveillance volontaires : elle désigne les moyens mis en œuvre pour faire face aux actes spontanés ou réfléchis, dont le but est de porter atteinte aux personnes et aux biens.

### **Rappel sur les différents PPMS :** (déjà évoqué en fin d'année dernière)

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dont l'objectif est de faire face aux risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, ...) est complété par une 4<sup>ème</sup> posture qui vise des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en s'échappant ou en se cachant, selon l'évaluation de la situation exceptionnelle.

## Pour l'année scolaire 2016/ 2017 :

1. Une réunion à l'attention des directeurs de la circonscription, avec Mme l'Inspectrice et le commissaire du commissariat de Vanves – Malakoff a eu lieu en début d'année scolaire.

Le commissaire a cherché à apaiser en expliquant que le dispositif de sécurisation des écoles est monté en puissance mais qu'il n'y a pas plus de risques que depuis le début de l'année 2016. Il faut tous être vigilant, sans céder à la panique.

Des agents viennent surveiller les abords de l'école aux heures de sortie des classes.

Un véhicule est chaque jour affecté à la sécurisation des écoles en journée, en rotation sur les divers établissements.

2. Une « consultation sûreté » avec l'officier de prévention, M. Liéber

Le brigadier Liéber s'est déplacé dans tout l'établissement, écoles et accueils de loisirs.

Il a aidé à voir les points faibles des salles ; celles où il serait possible de se cacher, de se barricader, avec quel matériel. Si une classe n'a pas d'angle mort pour se cacher, il faut essayer de rejoindre une salle contiguë plus adéquate.

L'avantage principal de l'école est que de l'extérieur, il est impossible de comprendre la circulation entre les salles, les étages, la vision extérieure ne donnant pas une configuration de tout ce dédale de salles.

Le point faible se porte sur toutes les grandes vitres, qui donnent beaucoup de lumière mais aussi de la visibilité. La mairie est informée de ce souci.

3. Un projet pédagogique pour des actions progressives à mettre en place avec les élèves au sein de l'école

Le PPMS qualifié « attentat intrusion » est renommé « exercice s'échapper / se cacher » pour les écoles de la circonscription et tous les adultes de l'école.

L'équipe pédagogique a souhaité commencer à travailler l'entraide entre les enfants et entre les adultes, pour apprendre à être ensemble et se soutenir mutuellement.

Les premiers objectifs sont d'entendre le signal d'alerte d'un danger et réagir rapidement en faisant le silence, en restant dans la classe.

SCENARIO et mots choisis par l'équipe pédagogique de l'école :

Parler de DANGER :

« Quand on entend les trois coups de sifflet, c'est qu'il y a un danger.

Il faut apprendre à écouter les bruits de l'école, reconnaître le bruit du sifflet. Si on l'entend, c'est qu'il peut y avoir un danger ; il faut essayer de rester silencieux (faire le silence ABSOLU). »

Signal d'alerte : 3 coups brefs de SIFFLET

Un entraînement classe par classe, en temps de motricité par exemple ou en classe est déjà entamé. Les enfants apprennent à maintenir le silence absolu, si possible pendant 1 minute en maternelle, un peu plus longtemps en élémentaire.

Les enfants sont informés de l'exercice du vendredi 14 octobre au matin.

Les parents ont aussi reçu une information de l'école.

L'école fera ensuite un bilan de cette première expérience, afin de continuer les apprentissages et les postures des élèves face à cette situation de danger.

#### **4. Les différents exercices de l'année**

3 exercices **PPMS** dont 1 exercice "s'échapper / se cacher " seront réalisés lors de l'année scolaire 2016-2017 et 2 exercices d'évacuation.

Nous savons déjà que le PPMS « accidents naturels » devrait avoir lieu le MARDI 29 novembre 2016, pour lequel il faudra se confiner. Le scénario choisit par la direction académique n'est pas encore communiqué.

Le premier exercice d'évacuation des élèves s'est déroulé le lundi 12 septembre 2016. Comme chaque début d'année, les élèves d'élémentaire se sont regroupés dans la cour avec ceux de maternelle. Le temps d'évacuation a été très correct, en moins de 5 minutes réglementaires.

Les représentants de la mairie ajoutent que l'entrée d'un seul parent de Petite Section est une possibilité prolongée par le Maire jusqu'au 25 novembre 2016.

Une réunion avec un représentant de chaque fédération de parents d'élèves ainsi que les directeurs aura lieu le 21 novembre 2016 avec monsieur le Maire, afin d'évoquer ensemble cette possibilité.

#### **➤ Fonctionnement pédagogique de l'école :**

#### **6. Le service de santé à l'école Cabourg**

Le médecin scolaire, Mme Josiane LEGUYADEC, suit les enfants de grande Section jusqu'au lycée Michelet. Elle voit les enfants, avec ou sans les parents, pour des raisons médicales, mais aussi pour des problèmes scolaires. En CE2, un bilan infirmier est réalisé par l'infirmière de l'école, Mme Nadine Meyniel.

Mme Meyniel nous fait une présentation de ses différentes missions au sein de l'école :

- Jours de présence à l'école : les mardis matins et jeudis après-midis. Elle intervient aussi dans les autres écoles du bas de Vanves (Elémentaire Larmeroux, Elémentaire et Maternelle du Parc et

Maternelle Lemel)

- Missions d'éducation à la santé :

- Maternelle : Participation au bilan de grande section : dépistage visuel et auditif et organisation de la Visite Médicale

Intervention dans les classes pour aborder plusieurs thèmes de santé : hygiène, lavage des mains, mouchage, brossage des dents, sensibilisation à l'équilibre nutritionnel, organisation de petits déjeuners.

- Élémentaire :

CP : on reparle de l'hygiène corporelle du brossage des dents et de l'équilibre nutritionnel

CE1 : Prévention des accidents domestiques

ULIS : les thèmes sont choisis en concertation avec l'enseignante

CE2 : tous les élèves sont vus en bilan individuellement après information écrite à chaque parent.

CM2 : information puberté (transformation physiques et psychologiques) avec l'aide d'une psychologue, d'un côté les garçons, de l'autre les filles.

CE2/CM1/CM2 : apprendre à porter secours avec formatrice croix rouge Danielle Grijalvas

L'infirmière reçoit aussi les enfants malades. Elle peut faire des dépistages visuels et auditifs à la demande des enseignants ou des parents.

Elle participe à l'élaboration des PAI et à leur suivi.

Elle se charge de l'organisation de 2 week end anti poux par an sur toutes les écoles.

## **7. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :**

Les activités d'APC sont identiques à l'année dernière :

### A l'école maternelle :

Les séances ont lieu 2 fois par semaine, (jours variables) de 11 h 30 à 12 h, par groupe de 4 à 6 élèves pour chaque classe de Moyens et Grands : des séances de langage en petit groupe, autour des jeux de société en atelier dirigé, sur les notions des programmes de maternelle.

Leur objectif est de développer l'autonomie, la socialisation, encourager la prise de parole, donner confiance et savoir respecter les règles.

### A l'école élémentaire :

Les séances ont lieu 2 fois par semaine, de 11 h 30 à 12 h, dans chaque classe.

2 axes de travail, pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages :

- méthodologie pour la gestion du matériel, des tâches à réaliser, des stratégies de mémorisation ou de réalisation.



- Soutien des notions abordées précédemment, qui posent problème, ou en amont sur les pré requis.

## **8. Organisation de l'enseignement des langues vivantes**

L'anglais continue comme les années précédentes, dans les classes d'élémentaire, et une initiation en maternelle.

Mme Bugeon Diane, maîtresse des CM1/CM2 est habilitée en allemand.

C'est donc elle qui prend en charge le groupe des 10 germanistes du cycle 3.

Pour information, les cycles ont changé cette année : le CE2 a rejoint le cycle 2, constitué qui est constitué des CP + CE1 + CE2.

Le choix de la seconde langue vivante concerne le cycle 3 (CM1+CM2+6<sup>ème</sup>)

Cette année, l'allemand n'est donc enseigné qu'en CM1 et CM2 ; les autres élèves choisissant l'anglais.

Les parents de CE2 seront donc sollicités en fin d'année pour faire leur choix sur l'apprentissage de l'allemand en CM1 l'année suivante.

## **9. Bilan des coopératives scolaires et les budgets de la mairie :**

Rappel : Aurélie Gourmelon se charge de la coopérative de la maternelle et Florence Mousseau s'occupe de celle de l'élémentaire.

### **Coopérative de la maternelle :**

Les comptes ont été clôturés au 31 août 2016 avec en banque 2160.18 euros. L'année dernière, les dépenses ont été moins importantes que les entrées ; c'est pour cette raison que le solde de ce début d'année est supérieur à celui de l'année précédente : 1 102 €

### **Les actions de la coopérative centrale :**

La première sortie de l'année scolaire de chaque classe est payée par la coopérative centrale :

coût : 335 €

Dons des parents, répartis entre les 6 classes : 5168 €.

### **Les photos individuelles et photos de classe :**

o Dépenses : 2215.50 €

o Remises en banque : 3125 €

o Gains : 909.50 €

### Fêtes :

- o Dépenses : 130 €
- o Remises en banque : 500 €
- o Gains : 370 €

### **Coopérative de l'élémentaire :**

Les comptes ont été clôturés au 30 août 2016 avec un solde positif de 3885,08 €.

La coopérative centrale de l'école élémentaire fonctionne chaque année grâce aux ventes de photos individuelles et photos de classe, à la fête de fin d'année et à la tombola.

Les dons des parents servent aux coopératives de classes pour des sorties et des projets.

Cette année, la coopérative centrale paiera une cotisation à l'OCCE de 1,55 € pour chaque enfant et enseignant plus une assurance de 0,25 € pour garantir l'établissement, le matériel et le vol, pour un montant total de 444,60 €.

### Les actions de la coopérative centrale :

#### ➤ Les photos individuelles et photos de classe :

- o Dépenses : 3 168 €
- o Remises en banque : 4 526 €
- o Gains : 1358 €

#### ➤ La fête de l'école :

- o Dépenses (pain, ingrédients divers, glaces, bonbons) : 505 €
- o Remises en banque : 1492 €
- o Gains : 987 €

#### ➤ La tombola :

Pour cette fête, nous avons évoqué l'idée de changer de type de tombola, pour avoir de plus gros lots et moins de petites babioles. En contrepartie, un seul billet sur 5 était gagnant. N'étant pas certain du succès de cette formule, une tombola avec 324 tickets a été achetée pour un cout de 291 €. En fin de compte, les enfants ont bien adhéré et une seconde tombola a été rapidement commandée et vendue en totalité.

- o Dépenses :  $291 \times 2 = 582$  €
- o Remises en banque : 1330 €
- o Gains : 748 €

L'école remercie les parents qui ont aidé à préparer et organiser la fête qui avait été installée dans la salle Palestre, pour mieux contrôler les accès. Il est vrai que la chaleur y avait été pénible, mais la fête avait eu le mérite d'être maintenue. A part quelques parents revêches, la majorité des familles a apprécié encore une fois ce moment d'échanges et de jeux.

On peut noter la date prévisionnelle de la fête de l'école 2016-2017 : vendredi 30 juin 2017 de 19h à 22 h, à la condition qu'aucun événement ou aucune décision ne viennent empêcher son déroulement, dans la cour ou dans la salle Palestre, selon la situation ou la météo.

#### Le financement de la commune :

Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des écoles.

Le financement est assuré par le budget communal qui fournit les moyens matériels et pédagogiques.

Par exemple, pour l'année scolaire en cours, 2016/2017, Monsieur le Maire a envoyé un courrier en avril à chaque directeur ou directrice d'école, pour l'informer des crédits alloués. Ils sont chaque année revus à la hausse et attribués selon le nombre d'élèves de l'année précédente.

Cette année :

- Pour les fournitures scolaires et le petit matériel : 35,13 € par enfant en maternelle et 41,03 € en élémentaire, utilisé pour l'achat de cahiers et manuels en élémentaire, jeux et équipement pédagogique en maternelle.

- Il faut rajouter un crédit informatique d'environ 350 € en élémentaire et 243 € en maternelle, pour acheter principalement des cartouches d'imprimantes

- Le matériel sportif : 162 € en maternelle comme en élémentaire, pour compléter du petit matériel tel que des ballons, des chasubles, des raquettes de ping pong...

- Les budgets spécifiques :

- un budget lingerie en maternelle de 300 € pour la literie, les bavoirs, et un budget

- langues étrangères de 278 € en élémentaire pour l'achat des cahiers jaunes et petits albums.

Chaque professeur gère son budget. Pour l'élémentaire, il est attribué en fonction du nombre d'élèves dans la classe, tandis qu'en maternelle, la somme totale est divisée entre les 5 classes, quel que soit l'effectif de la classe.

La commune a lancé un appel d'offre, il y a 3 ans : il a été remporté par la société PICHON. Donc, les professeurs doivent commander en priorité sur ce catalogue. Si un article n'y figure pas car trop spécifique, il est possible de commander chez un autre marchand, après référencement par la mairie.

Cette année, les cycles et les programmes scolaires ont changé. Cela amène donc les professeurs à revoir certaines pratiques pédagogiques. Selon son organisation propre, en fonction de son budget, chaque enseignant a choisi de commander (ou non) de nouveaux manuels, dans les matières qu'ils voulaient modifier, en sachant que certaines disciplines ne nécessitent pas obligatoirement d'avoir un livre, ou même un livre pour deux. En histoire, géographie ou sciences, par exemple, on choisit souvent d'avoir un livre pour deux ou un fichier par enfant, ou une autre méthode sans livre.

Globalement, le budget donné par la commune est suffisant pour acheter le matériel nécessaire, pour renouveler quand on le souhaite, parfois étalé sur plusieurs années.

Le deuxième conseil d'école aura lieu le jeudi 2 février 2017, de 18 h 00 à 20 h 00.